



05.11.2008 - 15:20 Uhr

## Conseils Cipi: danger d'incendie provenant des cheminées

Berne (ots) -

Les nuits chaudes, les sapeurs-pompiers en savent quelque chose!

Avec le retour des jours froids, le moment est venu où une bonne flambée dans la cheminée ou le fourneau à bois rend de précieux services. Si vous suivez les conseils simples du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, la soirée romantique au coin du feu ne se transformera pas en cauchemar.

1. Une grille métallique devant la cheminée permet d'empêcher le jet d'étincelles.
2. Observez une distance de sécurité suffisante entre la cheminée ou le fourneau à bois et les matériaux combustibles tels que les tapis et les rideaux.
3. Pour des raisons de sécurité - et aussi de protection de l'environnement - il ne faut utiliser que du bois sec et non traité.
4. Brûler des déchets, du carton, des matières synthétiques ou du papier dans la cheminée ou dans le fourneau risque de provoquer un feu de cheminée incontrôlable et dangereux.
5. Même lorsque le feu est éteint depuis longtemps, les cendres restent incandescentes et doivent être entreposées uniquement dans un récipient incombustible.
6. Gardez un œil attentif sur les enfants: le foyer se situe souvent à la hauteur de leurs yeux.

La brochure Cipi "Préservez-vous des incendies" vous informe sur les dangers d'incendie chez soi et en particulier sur ceux liés aux cheminées. Elle peut être commandée gratuitement au Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, case postale 8576, 3001 Berne ou sur le site du Cipi [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch). Si, en dépit de toutes les précautions, un incendie devait se déclarer, suivez la consigne: alarmer (sapeurs-pompiers no 118) - sauver - éteindre.

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi "Attention au feu" Cette organisation pour la prévention des incendies, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, et donne des conseils afin de prévenir les incendies. [www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi  
Tél. : +41/41/727'76'77

E-mail: [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100572755> abgerufen werden.